



Direction des études

Mission Santé-sécurité au travail dans les fonctions publiques (MSSTFP)

## **QUALITE DU TRAVAIL, QUALITE DE VIE AU TRAVAIL ET PROFESSIONNALISATION**

### **INTEFP et MSSTFP : vingt années d'engagement**

La mise en œuvre de produits de formation, de dispositifs de professionnalisation et d'accompagnement de projets ainsi que la mise en réseau des acteurs, des expériences et des pratiques en matière de préservation de l'« hygiène et de la sécurité » dans la fonction publique constitue depuis plus de 25 ans un des thèmes prioritaires de l'activité de l'INTEFP<sup>1</sup>.

Dans ce secteur, la démarche de l'Institut a connu dès le début des années 1990 un développement particulier en la matière lorsqu'elle a intégré et promu le processus d'identification et d'évaluation des risques, l'élaboration et le suivi du document unique et le développement de formation et d'outils d'aide à l'action au sein de la formation des IHS. Dans le même temps, et sous l'égide de la Direction général de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), les départements ministériels et établissements publics faisaient évoluer leurs organisations, produisaient des textes, mobilisaient et formaient des agents pour mettre en œuvre concrètement une démarche de prise en compte des questions « d'hygiène et de sécurité » dans leurs structures.

Depuis le contexte a fortement évolué à travers la Réforme de l'Etat, les propositions du Livre blanc sur l'avenir de la fonction publique (J-L. Silicani), la Révision générale des politiques publiques (RGPP), les travaux de référentialisation et de labellisation des métiers de la SST (Ecole de la GRH). On pourra citer également le rapport sur les écoles de service public (Le Bris) et un certain nombre d'autres rapports sur le recrutement, les concours, la qualité de la formation... et plus récemment, l'Accord national du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique, la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique

---

<sup>1</sup> La première formation des inspecteurs et inspectrices hygiène et sécurité de la fonction publique de l'Etat a été organisée par l'Institut en 1984 (Arrêté du 11 mai 1984. J.O. du 15 juin 1984. P. 5181.).

(transformation des CHS en CHSCT). Pour 2011, l'évènement sera constitué par l'actualisation des dispositions des décrets fonction publique sur la SST suite à l'Accord du 20 novembre 2009.

## **Multiréférentialité des repères**

Dans les trois versantes de la fonction publique, aujourd'hui encore, le travail change et évolue parce que tout change en même temps. On pourrait certainement penser que la fonction publique traverse en accéléré ce que les entreprises ont vécu dès et depuis la fin des trente glorieuses. De quelle nature sont ces changements ?

On pourra parler de perte ou de modification multiréférentielle de repères :

- Les repères *ontologiques* : être fonctionnaire / être un agent de l'Etat
- Les repères *éthiques* : redéfinition des valeurs
- Les repères *culturels* : le Travail, l'Emploi...
- Les repères *identitaires* : introduction d'une logique métier, réduction du nombre de corps (on pourrait parler d'un point de vue symbolique de démembrement des corps),
- Les repères *sécuritaires* : fragilisation du statut ; perméabilité FPE / FPT (mobilité), Bourses à l'Emploi, « plans sociaux »
- Les repères sur les *finalités de l'action* : notion service public rencontre ce qui sont devenus des obligations en terme de gestion financière (LOLF) et humaine (GRH/GPEEC), de performance (logique de résultats et de production), passage d'une logique de gratuité de service rendu (bénévolat) à une exigence de service rentable (prestation de service / salariat)
- Les repères *juridiques* : refonte des codes, modification des textes qui ont fondé le cadre législatif et réglementaire de ces 20 dernières années
- Les repères géographiques : nouvelles implantations géographiques, regroupements de services dans un même lieu...

- Les repères *organisationnels* : logique de « regroupement / fusion / acquisition » jusqu'au plus hauts niveaux de la hiérarchie
- Les repères *hiérarchiques* : le rôle des Préfets, des directeurs régionaux des services déconcentrés, des unités territoriales
- Les repères *professionnels* : mobilités rapides qui induisent une perte de mémoire des savoir-faire, dématérialisation des connaissances / désincarnation des compétences, complexité et incertitude des réseaux
- Les repères *salariaux* : grilles de rémunération, prime au mérite
- Les repères *relationnels* : le rapport à l'altérité, la relation usagers / clients

Ces changements de repères confrontent les institutions et les agents de la fonction publique, les organisations et les techniques à des évolutions structurelles, à des reconfigurations profondes qui vont et qui font redéfinir le travail et, plus précisément, la prescription du travail, l'activité de travail et le rapport au travail dans la fonction publique au risque, plus particulièrement pour les agents, d'effets induits tels que les risques psycho sociaux / psycho organisationnels / psycho relationnels regroupés sous le vocable plus général de souffrance au travail. Ces nombreux exemples illustrent la place prise aujourd'hui par les enjeux liés à la Santé et la sécurité au travail au sein des fonctions publiques.

On peut enfin penser que ces évolutions provoqueront de grands changements paradigmatiques qui permettront de revisiter et redynamiser les anciens repères, d'en faire émerger d'autres et, enfin, de (re)donner du sens aux actes, aux actions et aux activités de la fonction publique dans le travail prescrit comme dans le *travail réel*<sup>2</sup> ; ces changements pourraient notamment advenir grâce à un investissement particulier autour de plusieurs questionnements :

- les enjeux du passage de l'hygiène et sécurité à la **Santé et à la sécurité au travail** (changement de paradigme fondateur d'un nouveau regard sur la place de

---

<sup>2</sup> Cf. Circulaire DGAFP B9 n° 10-MTSF1013277C du 18 mai 2010 relative aux obligations des Administrations d'Etat en matière d'évaluation des risques professionnels. P. 6.

la *personne humaine au travail* et de son *bien-être tout au long de sa vie professionnelle*<sup>3</sup>)

- la distinction *Qualité du travail* (point de vue sociétal, social) et *Qualité de vie au travail* (point de vue des personnes)
- la place du *Dialogue social* et de la *Professionnalisation* (préconisations de l'Accord SSTFP du 20 novembre 2009).

Ses évolutions politiques, sociétales et sociales obligent à une réflexion corrélée entre :

- d'une part et prioritairement, sur les processus de changement en œuvre dans les lieux, les structures, les organisations, les méthodes... mais aussi sur les modalités d'action (pluridisciplinarité, interdisciplinarité, coordination, mutualisation...) et sur les incidences directes ou indirectes, explicites ou implicites sur les agents et sur leurs conditions de travail,
- d'autre part et conséquemment, sur les accompagnements de projets puis les actions de formation, de professionnalisation, de coaching... complémentaires à mettre en œuvre.

C'est dans le cadre de son évolution historique et dans ce vaste contexte de changement de repères et dans la perspective d'apporter une réponse anticipatrice et dynamique à leurs enjeux en matière de santé et de sécurité que, dès 2007, une réflexion sur le développement de l'intervention de l'Institut en matière de Santé-Sécurité au travail dans les fonctions publiques a été développée.

### **Une Mission Santé-sécurité au travail dans les fonctions publiques, pour quel objet d'intervention ?**

A. Cano, Directeur de l'Intefp a créé cette Mission Santé-sécurité au travail dans les fonctions publiques le 1<sup>er</sup> juillet 2008. Il lui a fixé pour objectif global de mobiliser savoirs, compétences, partenariats et moyens permettant de développer et d'enrichir avec et à l'intention des acteurs de la santé et de sécurité au travail des accompagnements de projets et des formations, des actions de promotion et des expérimentations dans les fonctions publiques

---

<sup>3</sup> Cf. Préambule de l'Accord SSTFP du 20 novembre 2009.

contribuant à la Qualité de vie au travail et à la Préservation de la santé et la sécurité au travail des agents de la fonction publique.

Pour étayer ces objectifs, l'équipe de la MSST a souhaité très rapidement expliciter ce que recouvre les termes employés afin de circonscrire son champ d'intervention et de délimiter ses objets d'action.

Une *mission* sera regardée ici sous trois angles. Elle peut être définie comme une charge, officielle, déterminée et temporaire, incluant des déplacements, assignée à une personne et/ou une équipe qui sont susceptibles de formuler des propositions dans leur domaine d'action. C'est également l'action d'accomplir une tâche. Enfin, c'est une raison d'être. Par ces définitions, notre structure s'est donc voulue ouverte, souple, réactive et transversale afin d'être en permanence en capacité de s'adapter aux évolutions en matière de SST.

La *Mission Santé-sécurité au travail* entendra la Santé et sécurité dans son rapport au travail ; le *travail* sera donc considéré dans le sens le plus large pour prendre en compte ceux qui travaillent comme ceux qui risquent de quitter ce travail ou de le perdre ou de ne pas le retrouver ou encore, plus généralement, qui n'y sont pas ou plus (longue maladie, accidentés du travail). Elle s'intéressera en d'autres termes aux "*Conditions et facteurs ayant une influence sur le bien-être des employés, des travailleurs temporaires, du personnel détaché par un fournisseur, des visiteurs et de toute autre personne présente sur le lieu de travail* » (OHSAS<sup>4</sup> 18001).

La *Mission Santé-sécurité au travail dans les fonctions publiques* interviendra plus particulièrement dans la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale mais, le cas échéant, ne s'y limitera pas. Cette mission se veut ouverte sur l'extérieur c'est-à-dire sur les acteurs et leurs réseaux, sur les expériences et les pratiques professionnelles et sur tous les processus de changement qui ont une incidence directe ou indirecte sur la SST.

---

<sup>4</sup> Occupational Health and Safety Assessment Series. Référentiel d'un système de management de la santé et de la sécurité au travail.